

Conseil de la Section des résidents : Postes, responsabilités et engagement en temps

La Section des résidents (SdR) représente tous les résidents des 18 programmes de résidence en médecine de famille au Canada. Le Conseil de la SdR est un comité national qui est composé de représentants élus des résidents de première et de deuxième année (R1 et R2) de chaque programme, ainsi qu'un représentant des programmes de compétences avancées de catégorie 1 ou 2. Les représentants ont pour mandat de traiter les questions liées à l'éducation en médecine de famille du point de vue des résidents. Les objectifs consistent à améliorer la qualité de l'expérience des résidents en médecine de famille, à agir en tant que porte-parole des résidents au sein du Collège des médecins de famille du Canada (CMFC) et à exercer une influence positive sur la prestation des soins de santé offerts aux Canadiens et Canadiennes.

Responsabilités du Conseil

- Aider à façonner la perspective nationale quant à la formation et la pratique en médecine de famille au Canada et participer à l'élaboration des politiques touchant les pratiques futures
- Améliorer et faciliter la communication entre les résidents en médecine de famille, les programmes de médecine de famille, le CMFC et tout autre organisme médical concerné (à l'échelle locale, provinciale, nationale et internationale)
- Favoriser l'identification, l'élaboration et la diffusion des ressources émergentes pour les résidents en médecine de famille
- Participer activement au processus de développement des cursus, dont le contenu du programme, la recherche et l'enseignement, et maintenir une présence active dans l'élaboration et la mise en place de l'agrément national et de la certification pour la pratique
- Défendre les intérêts des résidents en médecine de famille afin qu'ils puissent se faire entendre à l'échelle nationale au sujet des questions liées aux politiques qui les concernent

Description des postes de membres du Conseil

Les membres du Conseil de la SdR représentent les intérêts des résidents auprès du CMFC. En tant que représentants des résidents de leur université, ils traitent des questions et des préoccupations reliées aux programmes de résidence qui peuvent être abordées à l'échelle nationale. Les membres du Conseil représentent aussi la SdR et le CMFC auprès de leur université, et ils facilitent les échanges entre la SdR et les autres résidents.

Responsabilités individuelles :

Les membres du Conseil doivent :

- Assister et participer activement aux réunions du Conseil de la SdR. Ces réunions ont lieu virtuellement trois fois par an.

- Prendre part aux divers Groupes de travail (p. ex., Relations avec les résidents, Planification du FMF, Guide pour l'amélioration de la formation en médecine de famille, Préparation à la gestion de la pratique) ;
- Soulever les préoccupations reliées aux programmes de résidence de leur université qui peuvent être abordées à l'échelle nationale ;
- Donner leur avis sur les projets du Conseil lorsque demandé ;
- Transmettre les messages de la SdR aux résidents de leur université dans un délai raisonnable ;
- Représenter le point de vue des résidents dans les comités du CMFC. S'ils s'y engagent, ils doivent assister à toutes les réunions du comité, soumettre un rapport après chaque réunion et rapidement informer le Conseil des activités pertinentes.

Engagement en temps

- Les membres au Conseil doivent s'engager pour un mandat de deux ans.
- Les membres sont élus pendant leur première année et ils continuent leur mandat jusqu'à la fin de leur deuxième année, à l'exception du représentant des compétences avancées, qui peut être élu à sa troisième année.
- Les réunions en personne de la SdR ont lieu une fois par année et durent deux jours.
- Les téléconférences de la SdR ont lieu au moins deux fois par année et durent environ quatre heures.
- Il y aura environ une heure de travail supplémentaire à effectuer au sein des Groupes de travail, soit à l'occasion des réunions du Conseil ou lors de téléconférences. L'engagement en matière de temps varie selon le Groupe de travail.
- Le temps à prévoir pour représenter la SdR dans les comités externes du CMFC varie selon le comité, mais la plupart d'entre eux se réunissent en personne une fois par année pour une période de deux jours et une à deux fois par année virtuellement.
- Les membres peuvent consacrer une à quatre heures par mois à leurs responsabilités supplémentaires envers le CMFC, selon leur niveau d'implication.

Soutien

Les membres du Conseil seront appuyés par le président, le président désigné, le vice-président et le vice-président désigné. Les membres suivants du personnel de soutien du CMFC fourniront également du soutien et des conseils au besoin : directrice, éducation ; responsable, éducation ; responsable de la gestion de projets, éducation ; coordonnatrice, département de l'Éducation.

Procédure de mise en candidature

La procédure de mise en candidature varie en fonction du programme de résidence. Vous trouverez les lignes directrices du processus d'élection [ici](#).

Questions ?

Pour toute question ou demande de renseignements, écrivez-nous à l'adresse education@cfpc.ca ou visitez le [site Web](#) de la Section des résidents.